

Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

Règlement numéro 328-98

Règlement intitulé « Règlement adoptant le budget de la Régie Intermunicipale de Berthier », conformément à l'article 603 du Code municipale et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes.

Attendu qu'en vertu de l'article 603 du Code municipal et de l'article 468.34 de la Loi des Citées et Villes, la Régie Intermunicipale de Berthier doit dresser son budget pour le prochain exercice financier;

Attendu que ce budget doit être adopté par règlement;

Attendu que ce budget doit être adopté par au moins les deux tiers (2/3) des Corporations membres de la Régie;

Attendu que la Régie a adopté son budget à sa séance d'octobre 1998;

Attendu que ce conseil a prit connaissance de ce budget;

Attendu qu'avis de motion pour le règlement numéro 328-98 a été donné à la séance ordinaire du 3 novembre 1998;

En conséquence, il est proposé par Jean-Luc Barthe et secondé par Daniel Michaud et résolu unanimement que le présent règlement soit et est adopté, et qu'il statue et décrète ce qui suit :

Article 1. : Le budget de la R.I.B. pour l'année 1999 est adopté par ce conseil, ce budget est annexé au présent règlement pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2. : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

BUDGET 1999

ÉVALUATION (01-01-98)

	Évaluation	Médian	Facteur comparatif	Évaluation uniformisée	Pourcentage
Berthierville	140,565,880 \$	100 %	1.00	140,565,880 \$	44.83 %
Ste-Geneviève	93,109,175 \$	100 %	1.00	93,109,175 \$	29.69 %
St-Ignace	59,142,000 \$	101 %	0.99	58,550,580 \$	18.67 %
Île Dupas	21,131,900 \$	99 %	1.01	21,343,219 \$	6.81 %
				<hr/>	
				313,568,854 \$	100 %

	Population (01-01-98)	Pourcentage
Berthierville	3952	44.90 %
Ste-Geneviève	2402	27.29 %
St-Ignace	1883	21.40 %
Île Dupas	564	6.41 %
	<hr/>	
	8801	100 %

SOMMAIRE

	<u>Évaluation</u>		<u>Population</u>					<u>Pourcentage</u>	
Berthierville	44.83 %	+	44.90 %	=	89.73 %	÷	2	=	44.86 %
Ste-Geneviève	29.69 %	+	27.29 %	=	56.98 %	÷	2	=	28.49 %
St-Ignace	18.67 %	+	21.40 %	=	40.07 %	÷	2	=	20.04 %
Île Dupas	6.81 %	+	6.41 %	=	13.22 %	÷	2	=	6.61 %

Budget 2000

205,000.00 \$	X	44.86 %	=	91,963.00 \$	(Berthierville)
205,000.00 \$	X	28.49 %	=	58,404.50 \$	(Ste-Geneviève)
205,000.00 \$	X	20.04 %	=	41,082.00 \$	(St-Ignace)
205,000.00 \$	X	6.61 %	=	13,550.50 \$	(Île Dupas)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE BERTHIER

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1999

	BUDGET 1999	BUDGET 2000
Salaire pompiers	60,000.00	60,000.00
Entraide municipale	3,000.00	3,000.00
Salaire secrétaire-trésorier	7,420.00	7,420.00
Contributions employeur (pompiers)	3,750.00	3,750.00
Contributions employeur (sec.-très.)	-----	600.00
C.S.S.T.	2,000.00	2,000.00
Frais de poste et transport	1,900.00	1,900.00
Congrès-colloques	2,500.00	2,500.00
Téléphone	2,300.00	3,000.00
Service juridique	1,200.00	1,200.00
Vérificateur	1,800.00	1,800.00
Assurances (véhicules et autres)	8,000.00	6,000.00
Électricité et gaz naturel	10,000.00	5,000.00
Réception	2,200.00	2,200.00
Cotisation	1,000.00	1,000.00
Cours	3,000.00	6,000.00
Location système téléphonique	3,600.00	3,600.00
Entretien et réparation (véhicules)	6,700.00	9,000.00
Frais de condo (assurances et autres)	7,000.00	1,700.00
Entretien (bâtisse)	11,000.00	6,000.00
Aliments	500.00	1,000.00
Repas	1,700.00	2,500.00
Essence, huile	2,000.00	2,500.00
Pièces et accessoires	8,500.00	8,500.00
Vêtements et chaussures	1,500.00	3,000.00
Papeterie	800.00	800.00
Immatriculation	3,000.00	4,000.00
Licence radio	600.00	600.00
Immobilisations	10,000.00	21,792.00
Frais bancaires	-----	200.00
Emprunt (intérêts et capital)	32,515.00	32,438.00
Autres	1,800.00	-----
Surplus	3,715.00	-----
TOTAL	205,000.00	205,000.00